



Réparation compteur edf qui doit payer???

Par **leelou92**, le **09/03/2015 à 15:45**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire..voilà il y a deux semaines dans mon appartement, nous avons eu un problème, le compteur edf n'a pas fonctionné suite à de l'eau qui a coulait sur la plaque de cuisson.Ce qui a fait sauter les plombs, mon mari a voulu remettre l'électricité au tableau..il y a eu un grand flash et plus d'électricité..nous sommes locataires et nous avons contacté edf vers 21h00 pour qu'il nous envoie un technicien qui nous dit que le compteur était fichu..Il a donc procédé au changement de celui ci..nous avons eu un devis et une facture de 858 euros à régler. j'ai prévenue la propriétaire qui ne veut pas nous rembourser cette somme?? qu'en pensez vous??? merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **09/03/2015 à 16:49**

Bonjour,

Je suis un peu dubitatif à vous lire...

Êtes-vous sur que seul le compteur ait été changé ? Le compteur, c'est uniquement l'appareil qui compte votre consommation.

D'après votre récit de l'incident, j'ai peine à croire que seul le compteur ait été en cause...

Par **domat**, le **09/03/2015 à 17:01**

bjr,

je pense que l'eau coulant sur la plaque électrique a provoqué un violent court-circuit entraînant la détérioration soit de votre disjoncteur placé dans votre appartement soit de votre compteur électrique de type électronique placé également chez vous soit des 2 appareils ce qui explique le montant élevé de cette intervention.

en tout état de cause, si l'écoulement de l'eau sur la plaque électrique est de votre responsabilité, la réparation est à votre charge.

vous pouvez faire une déclaration à votre assurance.

cdt

Par **leelou92**, le **09/03/2015 à 17:30**

pardon oui c'est le disjoncteur..le technicien qui est passé nous a dit que l'installation avait été mal faite, et en ouvrant le boîtier il a trouvé le fil de l'antenne, qu'est ce qu'il faisait là aucune idée... il a dit que c'était n'importe quoi. Nous avons envoyé les documents à notre assurance et ils nous ont répondu que c'était à la propriétaire de régler. la propriétaire nous dit que nous avons mal dimensionné quand nous a avons pris l'appartement.. hors la plaque n'est pas à nous..je voulais juste avoir un avis..Merci pour vos réponses